



**HAL**  
open science

# Entre recherche de la vérité et fabrique du consensus : l'historiographie de la Révolution en l'an III

Olivier Ritz

► **To cite this version:**

Olivier Ritz. Entre recherche de la vérité et fabrique du consensus : l'historiographie de la Révolution en l'an III. *Histoire de la justice*, 2021, N° 32 (2), pp.61-69. 10.3917/rhj.032.0061 . halshs-03872569

**HAL Id: halshs-03872569**

**<https://shs.hal.science/halshs-03872569v1>**

Submitted on 25 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Entre recherche de la vérité et fabrique du consensus : l'historiographie de la Révolution en l'an III

Olivier RITZ, CÉRILAC, Université de Paris

La « recherche de la vérité » impliquée par la justice transitionnelle peut-elle passer par l'écriture de l'histoire ? Plusieurs éléments le suggèrent. D'une part, la « vérité » recherchée est parfois présentée comme « une vérité historique », par opposition à la vérité des tribunaux : il s'agit en effet de dépasser les cas particuliers pour « créer une histoire officielle du pays<sup>1</sup> ». Cette vérité historique, partagée par l'ensemble de la communauté, permet ainsi de sortir du cycle des vengeances, « d'offrir certaines réparations aux victimes sans être les vecteurs possibles de la résurgence d'un conflit<sup>2</sup> ». Même si elle relève d'une histoire immédiate, écrite à chaud et inévitablement « orientée<sup>3</sup> », elle contribue de manière importante au retour à la stabilité. D'autre part, si l'on s'intéresse aux institutions et aux personnes qui mènent à bien cette recherche de la vérité, l'écriture de l'histoire immédiate par des acteurs de la société civile peut apparaître comme une alternative à la mise en place de commission de type « vérité et réconciliation » : « à défaut de mécanismes d'établissement des faits décidés sur mandat officiel, ou d'archivage officiel, il est toujours possible à la société civile de procéder à une documentation systématique des violations massives des Droits de l'homme<sup>4</sup> ». Le troisième élément nous mène directement à l'an III : l'époque serait caractérisée par un rapport à l'histoire qui la distinguerait des périodes précédentes de la Révolution française. C'est l'idée qu'avance Bronislaw Baczko<sup>5</sup> et que reprennent chacun à sa manière Loris Chavanette et Ronen Steinberg en l'associant à la notion de justice transitionnelle. Jusqu'alors les révolutionnaires se seraient tournés vers l'avenir. Après le 9 Thermidor, ils se seraient spécialement interrogés sur la manière d'appréhender le passé<sup>6</sup>.

En l'absence de « commission vérité et réconciliation », c'est donc peut-être en regardant du côté des ouvrages publiés en l'an III pour contribuer à l'histoire de la « Terreur » que l'on trouvera quelque chose qui s'apparente à la justice transitionnelle et plus particulièrement à la recherche de la vérité. La question invite en tout cas à s'intéresser à cette production historiographique particulière. Elle est aussi un moyen de chercher à la caractériser. Si l'on réserve l'utilisation du mot histoire à une discipline constituée, avec ses institutions, ses

<sup>1</sup> Boris Sarcy, « La recherche de la vérité par les commissions vérité et réconciliation », dans Ahmed F. Khalifa (dir.), *La Justice transitionnelle. Actes du 2<sup>e</sup> symposium des jeunes pénalistes*, Éditions Érès, 2013, p. 53-69 ; p. 54 et 56.

<sup>2</sup> Étienne Brown, « Une justice au-delà des tribunaux ? Finalités et enjeux des commissions vérité et réconciliation », dans Kora Andrieu et Geoffroy Lauvau (dir.), *Quelle justice pour les peuples en transition ?* PUPS, 2014, p. 223-236 ; p. 226.

<sup>3</sup> B. Sarcy, article cité, p. 55.

<sup>4</sup> Christian Edmond Pout, *Comprendre la justice transitionnelle*, Éditions du Cygne, 2017, p. 34.

<sup>5</sup> « Avant thermidor, écrit-il, dans l'imaginaire révolutionnaire domine la représentation d'un temps linéaire, d'une marche ascendante et continue de la Révolution (...). Après le 9 thermidor, la Révolution doit porter le poids de son passé ; son présent se définit par rapport à la terreur, période opaque, qui à la fois fait partie de la révolution et contredit ses principes. La révolution perd ainsi sa transparence mais gagne en historicité », Bronislaw Baczko, « Préface », dans Sergio Luzzatto, *L'Automne de la révolution, luttes et cultures politiques dans la France thermidorienne*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 11-12.

<sup>6</sup> Voir Loris Chavanette, *Quatre-vingt-quinze. La Terreur en procès*, Paris, CNRS Éditions, 2017, p. 35 : « L'originalité du tournant thermidorien tient en ce que, pour la première fois, les révolutionnaires sont contraints de regarder en arrière, de raconter et expliquer la Terreur pour donner corps à cette époque qu'on a proclamée révolue ».

méthodes et ses débats, il est difficile de parler d'histoires pour désigner les textes qui écrivent l'histoire de la Révolution pendant la Révolution. Mais une telle volonté terminologique serait anachronique : le bouleversement des institutions, des réseaux intellectuels et du monde des livres est tel que chacun peut s'improviser historien, avec les méthodes et les critères qu'il choisit lui-même. En partant des ouvrages qui se présentent comme des contributions à l'histoire de la Révolution, en particulier dans leurs titres, il est possible de repérer des auteurs, des usages historiographiques et des discours sur l'écriture de l'histoire.

La notion de justice transitionnelle invite d'abord à questionner la singularité historiographique de l'an III. A-t-on davantage écrit l'histoire ? A-t-on écrit l'histoire différemment ? A-t-on surtout voulu donner un rôle nouveau à l'histoire, parce qu'il fallait rechercher la vérité et l'écrire pour pouvoir « sortir de la Terreur » ? On verra ainsi de quelle manière les histoires de l'an III ont contribué à la fabrique d'un consensus politique, malgré tous leurs défauts ou peut-être grâce à eux.

### **Le moment historiographique de l'an III**

L'étude transversale de l'écriture de la Révolution pendant la Révolution montre que le moment de l'an III n'est ni le premier ni le principal temps fort de la période<sup>7</sup>. Les révolutionnaires se sont déjà largement tournés vers le passé. Ils ont célébré en grande pompe le premier anniversaire de la prise de la Bastille. Ils ont créé le Panthéon et y ont fait entrer Voltaire. Et surtout ils ont déjà écrit plusieurs histoires de la Révolution. La première a paru avant même la prise de la Bastille<sup>8</sup>. Sept volumes de l'*Histoire de la Révolution de 1789* « par deux amis de la liberté » ont été publiés entre 1790 et 1792<sup>9</sup>. L'histoire la plus souvent remarquée, avant l'an III, est le *Précis historique de la Révolution française* de Jean-Paul Rabaut, publié au début de l'année 1792 : histoire d'une « scène dramatique qui a eu son commencement, son milieu et sa fin [...] jusqu'au jour où le roi, acceptant la constitution, a fait le dénouement de cette scène éclatante<sup>10</sup> ».

Si l'on considère l'ensemble de la période révolutionnaire, l'an III est même parmi les années où l'on a publié le moins d'histoires générales de la Révolution. Les temps forts de l'historiographie de la Révolution ont lieu après des moments de stabilisation institutionnelle. On publie davantage d'histoire quand on peut croire que la Révolution est terminée : en 1792, après l'adoption de la constitution de 1791 ; en l'an IV et en l'an V, après la mise en place du Directoire (avec des auteurs comme Prudhomme, Fantin-Désodards et Pagès) et plus encore en l'an XI, une fois le consulat établi (avec notamment Lacretelle et Toulangeon). Il semble qu'en l'an III la situation n'était pas encore assez stable. Si le 9 thermidor apparaissait comme une rupture décisive (ou était construit comme tel dans les textes), les écrivains ont attendu une année pour commencer à proposer une lecture d'ensemble de la Révolution.

<sup>7</sup> Voir Olivier Ritz, « Les premières histoires de la Révolution », dans *Les Métaphores naturelles dans le débat sur la Révolution*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 227-260.

<sup>8</sup> [Jacques Lescène des Maisons], *Histoire politique de la Révolution en France, ou Correspondance entre Lord D\*\*\* et Lord T\*\*\**, Londres, 1789.

<sup>9</sup> *Histoire de la Révolution de 1789 et de l'établissement d'une constitution en France ; précédée de l'exposé rapide des administrations successives qui ont déterminé cette Révolution mémorable ; par deux Amis de la Liberté*, Paris, Clavelin, 1790-1792, 7 vol.

<sup>10</sup> Jean-Paul Rabaut [Saint-Étienne], *Précis historique de la révolution française*, Paris, Onfroy, 1792, p. 2-3.

Les seules histoires générales publiées en l'an III sont quelques almanachs<sup>11</sup> et une *Histoire des Jacobins*, ouvrage anonyme contre-révolutionnaire publié à Hambourg<sup>12</sup>. Les almanachs suivent le calendrier et s'adaptent tant bien que mal aux ruptures politiques. Les ouvrages publiés à l'étranger dépendent moins des circonstances. Aucun de ces ouvrages n'est une réaction historiographique à la chute de Robespierre.

En revanche, on trouve en l'an III un assez grand nombre d'ouvrages qui se présentent comme des contributions à l'histoire tout en se limitant à un cas particulier : le plus souvent l'histoire d'une personne, parfois celle d'un événement singulier ou d'une région. Ce sont ces ouvrages qui, tout en contribuant à leur manière à l'historiographie immédiate de la Révolution, sont susceptibles de s'inscrire dans un mouvement de justice transitionnel.

Ces histoires partielles et souvent subjectives ne sont pas le produit d'une histoire officielle. Elles sont au contraire écrites par des auteurs qui sont aux marges du pouvoir. En cela les histoires de l'an III se distinguent nettement de l'entreprise historiographique voulue par la Convention en l'an II, avec le *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français*, décrété le 10 nivôse an II (30 décembre 1793) et rédigé par les députés Léonard Bourdon et Anne Claire Thibaudeau<sup>13</sup>. En l'an III, il existe une forme d'histoire officielle, celle qu'enseigne Volney à l'École normale supérieure, mais il s'agit d'une méthode critique de l'histoire, invitant à se défaire de la « crétule confiance accordée aux écrits<sup>14</sup> ». Ni Volney ni ses élèves ne se risquent à appliquer cette méthode à un objet aussi brûlant que la période qui s'est achevée le 9 thermidor. Le pouvoir thermidorien pourrait encourager une écriture de l'histoire conforme à ses vues d'une autre manière : l'an III est en effet le moment d'une nouvelle politique d'encouragement des sciences et des arts par des subventions et des récompenses<sup>15</sup>. Dans un rapport du 17 vendémiaire (8 octobre 1794) fait au nom du Comité d'instruction publique, Grégoire demande « que la philosophie vienne cicatrifier les plaies faites à l'humanité » et il appelle de ses vœux « une histoire nouvelle<sup>16</sup> ». Mais l'histoire immédiate de la Révolution ou la « recherche de la vérité » sur les années 1792-1794 ne semble pas avoir été encouragé par le Comité d'instruction publique, devenu Division de l'instruction publique au ministère de l'Intérieur<sup>17</sup>.

<sup>11</sup> Jean-François André, *Almanach Historique et révolutionnaire, ou Précis de toute la Révolution Française et des opérations armées jusqu'à la chute du tyran Robespierre*, Paris, Barba et Aubril, an III ; Sylvain Maréchal, *Tableau historique des événements révolutionnaires depuis la fondation de la République jusqu'à présent, rédigé principalement pour les campagnes*, Paris, Dufart, an III.

<sup>12</sup> *Histoire des Jacobins de France, ou examen des principes anarchiques et désorganiseurs de la révolution française, suivi d'une notice historique sur Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Élisabeth... par un député aux États généraux de 1789*, Hambourg, Hoffman, 1795.

<sup>13</sup> Voir Loris Chavanette, « Écrire l'histoire de la Terreur ou le piège de la Méduse : Thibaudeau après le 9 thermidor », *La Révolution française* [En ligne], 10 | 2016, mis en ligne le 13 juin 2016, consulté le 14 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/1568>.

<sup>14</sup> Volney, *Leçons d'Histoire prononcées à l'École normale en l'an III de la République française*, Paris, J. A. Brosson, an VIII.

<sup>15</sup> Voir Carla Hesse, *Publishing and Cultural Politics in Revolutionary Paris, 1789-1810*, Berkeley, University of California Press, 1991, p. 143.

<sup>16</sup> Henri Grégoire, « Encouragemens et récompenses aux savans, gens de lettres, artistes, etc. » dans *Choix de Rapports, opinions et discours prononcés à la Tribune Nationale depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Tome XV, Paris, Emery, 1821, p. 269.

<sup>17</sup> Le Comité achète cependant trois mille exemplaires de l'*Esquisse* de Condorcet, ce qui contribue à faire entendre la parole de cette victime exemplaire. Voir Carla Hesse, ouvrage cité, p. 154.

Ceux qui écrivent l'histoire immédiate en l'an III sont principalement des auteurs qui ont été exclus du jeu politique et veulent y revenir et d'autres qui sont en train d'être exclus et qui veulent éviter de l'être. Les plus connus sont les anciens députés girondins (ou proches de la Gironde) qui ont survécu et qui veulent retrouver leur place à l'Assemblée. Jean-Baptiste Louvet fait le récit de sa carrière politique et de sa proscription dans un ouvrage intitulé *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le 31 mai 1793*. Ce témoignage est écrit pour défendre la mémoire des députés qui ont été tués et au nom d'un intérêt supérieur : « C'est qu'avant d'écrire pour eux, j'écris pour la République<sup>18</sup> ». Louvet, qui s'est établi, comme libraire à son retour à Paris, publie plusieurs autres textes importants. Les *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, d'Honoré Riouffe, commencent par ces mots : « Mon intention n'est pas d'enter des haines sur les haines ; je peins les objets tels que je les ai vus<sup>19</sup> ». Chez Louvet comme chez Riouffe, le témoignage individuel contribue à l'intérêt commun : l'histoire d'un individu contribue à l'histoire d'une période et elle permet de dépasser les haines. C'est encore Louvet qui publie l'ouvrage de Jacques-Antoine Dulaure, *Supplément aux crimes des anciens comités de gouvernement* : « Non, je ne puis me taire : non, je ne puis garder un plus long silence ; il deviendrait coupable ». Les premiers mots disent l'exigence d'une vérité douloureuse, mais nécessaire, comme le précise Dulaure un peu plus loin :

Les faits qui me sont particuliers, et que je vais dévoiler, tiennent à l'ensemble de cette vaste conspiration dont les succès ont désolé ma patrie, et dont toutes les trames sont encore trop inconnues. Je le dois à la morale publique qui, pour se former dans l'avenir, a besoin de la connaissance exacte des fautes et des malheurs passés<sup>20</sup>.

Le projet d'écriture ainsi présenté correspond bien aux mécanismes de la justice transitionnelle : le témoignage individuel contribue à la recherche de la vérité après une période particulièrement trouble et malheureuse. Cependant, le développement de Dulaure s'éloigne du projet annoncé, puisque son texte est un mémoire d'autodéfense, dans lequel l'auteur se contente de répondre aux accusations portées contre lui-même. L'enjeu véritable du texte est l'image de l'auteur : la reconquête de l'opinion lui permettra de prolonger sa carrière politique et littéraire alors même qu'il a déjà été réintégré à la Convention au moment de la publication.

D'autres auteurs tentent de sauver leur réputation et même davantage alors que Thermidor les a exclus des positions qu'ils occupaient. C'est le cas du général Louis-Marie Turreau, commandant de l'Armée de l'Ouest, accusé d'être responsable de massacres en Vendée et emprisonné à partir de septembre 1794. En prison, il écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, également publiés par Louvet<sup>21</sup>. Il donne à son récit un caractère impersonnel, sans mettre son propre rôle en avant, ce qui l'aide vraisemblablement à obtenir son acquittement un an plus tard. Joachim Vilate, ancien juré au tribunal révolutionnaire, est

<sup>18</sup> Jean-Baptiste Louvet, *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le 31 mai 1793*, Paris, [Louvet, an III], Desjonquères, 1988, p. 13.

<sup>19</sup> Honoré Riouffe, *Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la Tyrannie de Robespierre*, Brigitte Mathé et Louvet, an III ; édition d'Anne de Mathan, *Histoires de Terreur. Les Mémoires de François Armand Cholet et Honoré Riouffe*, Paris, Champion, 2014, p. 191.

<sup>20</sup> Jacques-Antoine Dulaure, *Supplément aux crimes des anciens comités de gouvernement, avec l'histoire des conspirations du 10 mars, des 31 mai et 2 juin 1793, et de celles qui les ont précédées, et tableau de la conduite politique d'un représentant du peuple mis hors la loi*, Paris, Louvet, an III, p. 1-2.

<sup>21</sup> Louis-Marie Turreau, *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée*, Paris, Louvet, an III.

dans une situation comparable. Emprisonné à la Force quelques jours avant le 9 Thermidor, il tente de sauver sa tête en proposant dans les *Causes secrètes de la révolution des 9 et 10 thermidor* un tableau particulièrement sombre de la « tyrannie momentanée, sous laquelle a gémi toute la France ». S'il est condamné et exécuté en même temps que Fouquier-Tinville, ce texte et ses deux continuations ont un certain succès, notamment parce que Vilate prétend y révéler les coulisses du gouvernement révolutionnaire :

La vérité, grâce à la liberté de la presse, va sortir des tombeaux des vivants. Je croirais violer les droits sacrés de la patrie, si je ne disais pas ce que je sais, ce qu'ignorerait peut-être le monde. Mon intérêt n'est rien. Si mon innocence résulte des choses cachées que je vais divulguer, le danger imminent auquel je me dévoue, me conseillerait le silence : j'ai la satisfaction de préparer des matériaux à l'histoire<sup>22</sup>.

On peut ajouter encore à ces exemples celui du conventionnel Anne Claire Thibaudeau. Loris Chavanette, a montré que son *Histoire du terrorisme dans le département de la Vienne* est une « initiative de règlement de compte » visant à « déresponsabiliser la Convention nationale des crimes commis en l'an II<sup>23</sup> ».

### **L'histoire des victimes**

La principale caractéristique de ces ouvrages est qu'ils rapportent des histoires de victimes. Ils se distinguent en cela de l'histoire héroïque, promue en l'an II, dont on retrouve des aspects dans les ouvrages qui, dans les années suivantes, traitent de l'histoire militaire. Les débats institutionnels ont peu d'importance dans les histoires immédiates de l'an III et les dates historiques y sont peu nombreuses (à l'exception bien sûr du 9 Thermidor et, pour les Girondins, du 31 mai).

Vilate écrit « au fond des cachots », où « le malheur exerce l'âme ». Turreau affecte l'indifférence tout en rappelant plus discrètement sa captivité, quand il écrit : « Exempt des remords comme des craintes qui n'appartiennent qu'aux coupables ou aux lâches, j'attends avec sécurité le terme de mes maux » (p. xi.). Riouffe, dont les *Mémoires d'un détenu* sont un modèle du genre, témoigne de sa propre expérience tout en rapportant la parole de ceux qui n'ont pas survécu. Lorsqu'il raconte son arrivée à la Conciergerie, il dit être entré « dans le temple de la vertu persécutée » (p. 224) et ajoute à propos des députés girondins exécutés le 31 octobre 1793 : « J'arrivai deux jours avant leur condamnation, et comme témoin de leur mort » (p. 226). Il raconte des anecdotes significatives sur les détenus rencontrés, rapporte leurs dernières paroles avant le départ pour l'échafaud et reproduit souvent leurs chansons ou leurs vers.

Les mémoires de Manon Roland appartiennent pleinement à cette série de texte. Publiés par Louvet sous le titre *Appel à l'impartiale postérité*, édités par le naturaliste Louis-Augustin Bosc, ils comportent deux volumes de « notices historiques » et deux volumes de « mémoires particuliers ». Si les premiers volumes défendent la conduite politique des Girondins et tout particulièrement celle de Jean-Marie Roland, le caractère posthume de ces mémoires, écrits par une femme guillotinée le 8 novembre 1793, leur donne un statut particulier : la publication des

<sup>22</sup> Joachim Vilate, *Causes secrètes de la révolution du 9 au 10 thermidor*, [an III], Université Paris Diderot, 2018, [livre numérique] <http://seebacher.lac.univ-paris-diderot.fr/bibliotheque/items/show/46>

<sup>23</sup> L. Chavanette, « Écrire l'histoire de la Terreur... », article cité.

mémoires est une réparation, un « dédommagement de sa mort anticipée » comme l'écrit l'éditeur dans son avertissement. Dans le cas des auteurs vivants, la réparation revendiquée peut prendre un caractère très concret. Pour une victime disparue, elle consiste en « estime » et en « gloire<sup>24</sup> ».

La mémoire des victimes, qui passe par le récit de leurs histoires ou par la publication de leurs œuvres, est ne rend pas justice aux seules victimes. C'est ce que disent les auteurs qui affirment écrire au nom de la « vérité » et qui est rendu plus explicite dans un exemple qui ne relève pas directement de l'écriture de l'histoire de la Révolution. Dans les dernières pages de *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès du genre humain*, Condorcet évoque de manière très allusive les « crimes » et les injustices dont la terre est encore souillée » (p. 384), choisissant d'insister sur la perspective du progrès. Mais le court avertissement qui précède la première édition fait de Condorcet une autre victime exemplaire : « Puisse cette mort, qui ne servira pas peu, dans l'histoire, à caractériser l'époque où elle est arrivée, inspirer un attachement inébranlable aux droits dont elle fut la violation<sup>25</sup>. » L'histoire des victimes prouve la nécessité de l'état de droit.

Dans les processus de justice transitionnelle étudiés par Boris Sarcy, « la majorité des témoignages proviennent des victimes. La parole leur est prioritairement donnée. C'est donc la vérité de ces victimes qui est principalement recherchée<sup>26</sup> ». On peut en dire autant des ouvrages publiés en l'an III et souligner, à partir de là, les fonctions que ces ouvrages donnent à l'écriture de l'histoire : restaurer les victimes dans leur droit à la vérité et garantir « contre le renouvellement des violations<sup>27</sup> » (C. E. Pout, p. 26). La priorité donnée à la vérité des victimes s'explique aussi par des stratégies individuelles ou collectives, comme le montre le rôle éditorial de Louvet et l'importance des écrits girondins dans cet ensemble. Il reste cependant à comprendre comment des publications aussi diverses ont pu, en l'absence d'intervention du pouvoir, construire un consensus sur ce qu'on a alors commencé à appeler la « Terreur ».

### **La fabrique du consensus**

Le consensus naît de publications multiples et d'acteurs variés. Les textes eux-mêmes affichent leur caractère parcellaire. Les *Mémoires* de Riouffe sont une « esquisse [...] incomplète » (p. 191), les *Quelques notices* de Louvet des « notes » qu'il « jette à la hâte », les « notices historiques » de Roland vont fournir, dit son éditeur, « des matériaux à l'histoire » (p. iv), expression dont on retrouve l'équivalent dans de nombreux autres textes. Les fragments d'histoire contenus dans ces textes sont comparables aux premières listes de victimes qui sont alors publiées<sup>28</sup>.

Cette manière de présenter les textes a une grande efficacité rhétorique. D'une part, elle s'inscrit dans une logique de la preuve. On sait l'importance des procès de Carrier dans la transition de

<sup>24</sup> Manon Roland, *Appel à l'impartiale postérité*, Paris, Louvet an III, vol. 1, p. iii.

<sup>25</sup> Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès du genre humain*, Paris, Agasse, an III, p. vii.

<sup>26</sup> B. Sarcy, article cité, p. 60.

<sup>27</sup> C. E. Pout, ouvrage cité, p. 26.

<sup>28</sup> *Liste générale et très exacte de tous ceux qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire établi à Paris*, Paris, chez le citoyen Channaud, an III et *Liste générale et alphabétique des noms, âges, qualités, emplois et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire établi à Paris*, Londres, J. Johnson, 1795. Voir Jean-Luc Chappey, *Ordres et désordres biographiques*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 221.

l'an III : la publication des débats et des pièces du procès a beaucoup contribué à l'évolution de l'opinion publique. Les ouvrages se présentent eux-mêmes comme des recueils de preuves, en publiant des témoignages que redouble souvent l'insertion de pièces justificatives, en bas de page ou en fin de volume<sup>29</sup>. D'autre part, en prétendant qu'ils ne font que rassembler des matériaux sans pouvoir en faire la synthèse, les auteurs adoptent une posture d'humilité qui les protège de l'accusation de manquer de recul. Enfin et surtout, ils affirment ainsi qu'ils écrivent pour quelque chose qui les dépasse, qu'ils appellent la vérité, la postérité ou l'histoire. « Ce n'est pas l'histoire que j'écris », dit Louvet, « je jette à la hâte quelques notes pour elle. Une main heureuse fera le choix ». Ainsi présentés, et bien qu'ils témoignent d'un passé récent, ces textes sont tournés vers l'avenir, où ils trouvent leur légitimité<sup>30</sup>. L'écriture pour l'histoire, conçue comme la vérité qui naîtra de l'accumulation de preuves et qui s'imposera à tous, donne aux écrivains de l'an III une position de surplomb qui contribue efficacement à la construction du consensus.

Cette écriture historique n'implique pas de débats contradictoires, puisque chacun prétend que la vérité s'imposera à tous. Il y a bien, au début de l'an III, un débat assez vif sur la liberté de la presse<sup>31</sup>. Le pouvoir tente de résister et de garder partiellement le contrôle des imprimés, mais, comme à l'ouverture des États généraux, il est bientôt dépassé par l'abondance des publications. Cependant, le débat sur la liberté de la presse pourrait bien avoir eu des conséquences paradoxales, en rendant impossible tout texte qui ne condamnerait pas radicalement la « Terreur » et son coupable désigné, Robespierre. L'un des textes les plus connus est *La Queue de Robespierre* sous-titré *Les Dangers de la liberté de la presse*. Avec une ironie mordante, l'auteur du texte affirme tout au long de cette brochure qu'il est indispensable d'interdire la liberté de la presse afin d'éviter que la vérité soit dite : « ils n'attendent que cela pour vous défilier un chapelet de certaines malheureuses vérités qu'il faut bien se garder d'entendre<sup>32</sup> ». Faire une autre histoire que celle des victimes, ce serait nécessairement être du côté des criminels qui n'ont pas encore été mis hors d'état de nuire, autrement dit appartenir à « la queue de Robespierre ». C'est aussi ce qu'implique la question posée par Adrien Lezay dans *Les Ruines, ou Voyage en France, pour servir de suite à celui de la Grèce* : « où est le Français qui n'ait pas été ou bourreau ou victime<sup>33</sup> ? » La seule liberté qui est laissée aux écrivains de l'an III est d'être du côté des victimes. Entre l'automne et le printemps de l'an III, des procès sont encore l'occasion de débats contradictoires. Mais ensuite la liste des coupables se fixe (avec Carrier, Barère, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Fouquier-Tinville). La « Terreur » est réduite à quelques noms, toujours les mêmes, et surtout à des lieux communs.

Les motifs et les procédés employés dans les textes sont toujours les mêmes. Ils s'imposent par leur répétition, texte après texte, et deviennent des lieux communs au sens rhétorique du terme : des fondements du discours, partagés par tous. Contrôle des passeports, arrestations arbitraires,

<sup>29</sup> Voir Dulaure ou *Les Crimes de Marat, et des autres égorgés, ou Ma Résurrection*, par Pierre Anne Louis Maton de la Varenne, Paris, André, an III.

<sup>30</sup> Voir les travaux de Jessica Goodman sur la postérité à l'époque révolutionnaire, en particulier « Introduction : What, Where, Who is Posterity? », *Early Modern French Studies*, 40-1, 2018, p. 2-10.

<sup>31</sup> Voir Bronislaw Baczkowski, *Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1989, p. 117 et suivantes.

<sup>32</sup> [Jean Claude Hippolyte Méhée de la Touche], *La Queue de Robespierre, ou les Dangers de la liberté de la presse*, Paris, impr. de Rougyff, an II, p. 4.

<sup>33</sup> Adrien Lezay, *Les Ruines, ou Voyage en France, pour servir de suite à celui de la Grèce*, Paris, Migneret, Maret, an III, p. v.

jugements iniques, exécutions massives, victimes innocentes... On trouve partout les mêmes récits. Les métaphores circulent également d'un texte à l'autre, comme celles qui font de Robespierre et de ses épigones des bêtes féroces. Des traits stylistiques communs peuvent être dégagés : les énumérations, les indéfinis et les pluriels font de la « Terreur » un phénomène qui touche uniformément les habitants de France, jusqu'à les confondre tous. Les *Mémoires d'un détenu* de Riouffe indiquent par leur titre qu'ils pourraient raconter l'histoire de n'importe quel prisonnier de la Terreur. Un autre ouvrage, anonyme, pousse cette logique plus loin encore : *Les souvenirs d'un jeune prisonnier, ou Mémoires sur les prisons de la Force et du Plessis, pour servir à l'histoire de la révolution*. L'avant-propos évoque un cimetière en énumérant les relations familiales susceptibles d'unir les survivants aux victimes : « Tous les Français en deuil errent dans cette vaste enceinte<sup>34</sup> ». L'épigraphe reprend une phrase célèbre de la préface de *La Nouvelle Héloïse* : « j'ai vu les mœurs de mon temps et j'ai publié ces lettres ». L'identité des victimes ne compte plus puisque tout le monde a vécu la même histoire.

Le dernier élément qui contribue au consensus est la part du faux. On peut dire des premiers ouvrages qui font l'histoire de la « Terreur » ce qu'Antoine de Baecque a montré à propos des brochures des premiers temps de la révolution : « *L'écart du faux* est absolument nécessaire pour que ces textes soient efficaces et soient lus. La brochure du récit révolutionnaire s'appuie sur une reconstitution ouvertement sursignifiée du vraisemblable<sup>35</sup> ». Jean-Clément Martin souligne pour sa part « la force des légendes<sup>36</sup> » qui s'attachent à la « Terreur ». Le rapport Courtois, qui publie les preuves des projets royalistes de Robespierre, rappelle que les pièces justificatives elles-mêmes peuvent être mensongères. Les frontières entre les genres sont d'ailleurs peu étanches, et les romans contribuent largement à la vérité qui s'impose alors<sup>37</sup>.

S'il y a eu « recherche de la vérité » en l'an III, ce n'est pas à la manière dont les historiens l'ont cherchée depuis. Des textes divers, mêlant vérité et mensonge, preuves et fictions, ont contribué à un très large consensus. Certes, l'efficacité politique de la vérité ainsi établie a été limitée à court terme. Il n'y a pas eu de réconciliation, mais une aggravation rapide des antagonismes qui conduit au coup d'État de Fructidor. Pourtant, la « vérité » de l'an III s'est imposée de manière durable et elle constitue à bien des égards un récit fondateur. Le mot d'ordre « ni royalisme ni anarchie » n'a pas suffi à faire durer le Directoire, mais il a pesé et il pèse encore sur la vie politique française. Le récit héroïque de 1789 a trouvé son pendant avec l'invention de la Terreur, dont les ouvrages de l'an III ont posé des bases solides, malgré tous leurs défauts, ou peut-être grâce à eux.

---

<sup>34</sup> *Mémoires sur les prisons de la Force et du Plessis, pour servir à l'histoire de la révolution*, Paris, chez les marchands de nouveautés, p. 4.

<sup>35</sup> Antoine de Baecque, *Le Corps de l'histoire, Métaphores et politique (1770-1800)*, Paris, Calmann-Lévy, 1993, p. 26.

<sup>36</sup> Jean-Clément Martin, *La Terreur. Vérités et légendes*, Paris, Perrin, 2017, p. 220

<sup>37</sup> Voir par exemple C. B. Le Bastier, *Dorbeuil et Céliane de Valran. Leurs amours et leurs malheurs pendant la tyrannie de Robespierre*, Paris, Lebastier, an III et Félicité de Genlis, *Les Chevaliers du cygne ou la Cour de Charlemagne, conte historique et moral [...] dont tous les traits qui peuvent faire allusion à la révolution française sont tirés de l'Histoire*, Paris, Lemierre, 1795.